

**COMPTE RENDU  
DE REUNION**

Date : 03/11/2020

Lieu : Salle du Conseil Municipal

**Membres :**

Véronique BELANGER - Raphaël CHEVALARD – Patrick DOUCHY - Michèle HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Stéphane LHUISSIER – Joël PUJADE

**Absents excusés :** Véronique BELANGER

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Diffusion :** les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 10/11/2020

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 2 sur 8
---------------------------------	--

## **ORDRE DU JOUR**

1. Forum des Futurs Souhaitables (Agglomération du Gard Rhodanien)
2. DIA CONTARIO / BONNERY
3. Aménagement des parkings de la salle des fêtes et du vieux cimetière
4. Tarification incitative des ordures ménagères
5. Plan Communal de Sauvegarde
6. Questions diverses

### **PREAMBULE**

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 26 Mai 2020, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Véronique BELANGER, absente, donne pouvoir à Lysiane PALISSE.

Le maire propose au Conseil Municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour : DIA PAULUSSEN\ROGG. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Sur proposition du Maire, une minute de silence en hommage à Samuel PATY et aux victimes des attentats de Nice et Vienne, est observée par les membres du Conseil Municipal.

### **1 FORUM DES FUTURS SOUHAITABLES (AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN)**

Comme décrit dans le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2020, l'Agglomération du Gard Rhodanien lance actuellement son projet de territoire (« Dessinons notre Horizon »), autrement dit, sa feuille de route pour les six ans à venir, en matière de transports, équipement public, tourisme, petite enfance, collecte et traitement des ordures ménagères, et évidemment, protection de l'environnement.

La participation des citoyens et des élus est fortement souhaitée au travers :

1. de la réponse à une enquête diffusée dans « Direct Agglo » (voir ci-dessous),
2. des ateliers et des forums :
  - a. des « ateliers territoriaux » pour des non élus, qui devaient se tenir le 10 novembre à Saint Marcel de Careiret mais qui pour cause d'urgence sanitaire seront remplacés par la réponse des représentants communaux à un questionnaire
  - b. Forum des « futurs souhaitables » qui devait se tenir le 13 novembre à Chusclan mais qui pour cause d'urgence sanitaire seront remplacés par la réponse des élus communaux à un questionnaire ; la réponse à ce questionnaire, élaborée ce jour est donnée en annexe

#### Enquête en ligne

Il est demandé à tous les habitants qui le souhaitent de répondre à l'enquête en ligne sur le site [www.gardrhodanien.fr](http://www.gardrhodanien.fr), cela prend moins de 10 minutes. Pour ceux qui n'ont pas internet, des exemplaires papiers ont été mis à disposition à l'accueil de la mairie. Il est important que chaque élu du territoire se mobilise pour le faire remplir afin d'obtenir des orientations précises et fiables des attentes de nos habitants et ainsi envisager d'y répondre précisément. Il est demandé à tous de remplir ce questionnaire, de le faire remplir par parents et amis et de relayer l'information le plus largement possible.

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 3 sur 8
---------------------------------	--

## **2 DIA CONTARIO / BONNERY**

La bâtisse dite « La Maison de la Marie-Fernand » a été mise en vente par ses propriétaires et une personne s'est manifestée récemment pour l'acquisition du bien. Le Conseil Municipal, qui de longue date avait montré son intérêt pour ce bien, situé en cœur de village doit aujourd'hui se positionner, sur l'utilisation de son droit de préemption.

La bâtisse est une maison de village, en pierres, en plein centre village, en vis-à-vis de la place, sur deux niveaux : un rez-de-chaussée, sain mais non équipé, qui deviendra un local municipal et sera loué. L'appartement de l'étage est dans un excellent état sans besoin d'intervention avant location, louable immédiatement. Le prix du bien est de 178 000 € (plus frais notariés).

Le projet du Conseil Municipal est de créer un bistrot de pays ; depuis le début des années 1980 le village est passé de 140 habitants à 500. L'école a ouvert une deuxième classe ; souvent les nouveaux habitants disent qu'ils ont choisi le village pour son cadre naturel agréable, son dynamisme et pour le lien social qui y existe ; néanmoins un défaut souvent pointé du doigt est le manque de commerces. C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal, dans la précédente mandature s'est engagé dans la revitalisation du centre bourg en créant une épicerie multiservices (ouverture en 2021) ou en favorisant l'implantation d'une brocante restaurant. Le village revit mais l'ancien café communal transformé en habitation est aujourd'hui définitivement fermé ; ce lieu de vie et de communication entre générations, fait défaut à notre village.

L'acquisition de La Maison de la Marie-Fernand est donc aujourd'hui une opportunité à saisir pour créer un bistrot de pays.

Pour la commune, les autres enjeux à considérer sont les suivants :

- La bâtisse est idéalement située en cœur de village et une telle occasion ne se représentera pas avant longtemps
- Si le projet de création d'un bistrot de pays n'aboutissait pas, le conseil municipal a deux autres ambitions pour ce lieu : déplacement de la bibliothèque actuellement excentrée par rapport au cœur de village ; création d'un restaurant pour lequel un exploitant potentiel s'est déjà manifesté
- Du fait de sa situation stratégique en cœur de village, de nombreuses autres utilisations de ce bien pourront être envisagées par les futures équipes municipales
- Le prix est relativement bas en regard de maisons comparables ; à ce prix la maison pourra toujours être revendue. Les améliorations qui peuvent être apportées en rez-de-chaussée la valoriseront encore. La prise de risque pour la mairie, dont la situation financière est saine, reste donc faible.

### **Financement de l'investissement**

Plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- Recours à l'emprunt : 180 000 € à 0.87 % sur 20 ans (ou 0.73 % sur 15 ans), soit une mensualité de 820 € ; les taux ci-dessus sont des propositions fermes du Crédit Agricole.
- Vente d'un terrain communal (90 000 €) et recours à l'emprunt (90 000 €) au même taux soit une mensualité de remboursement de 410 € (ou 529 € sur 15 ans à 0.73 %). Ouverture éventuelle d'un prêt relais le temps de vendre le terrain.

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 4 sur 8
---------------------------------	--

- Utilisation des fonds propres de la commune (résultat des subventions que nous allons recevoir pour la Maison Nizier) et recours à l'emprunt pour le complément 90 000 € aux mêmes taux soit une mensualité de remboursement de 410 € (ou 529 € sur 15 ans à 0.73 %). Cette option nécessite de différer la réfection de la place à 2022 et l'ouverture d'un prêt relais si le versement des subventions tarde (les demandes seront envoyées en novembre 2020).

### **La situation financière de la commune**

#### **La dette de la commune**

- i. La dette de la commune a régulièrement diminué dans les six dernières années pour passer de 914 €/habitant en 2014 à 579 en 2019 mais augmente en 2020 (750 €/habitant environ) du fait de l'acquisition et rénovation de la maison Nizier.
- ii. En 2021, selon le scénario choisi (emprunt 90 000 € ou 180 000 € pour la Maison de la Marie-Fernand), elle passerait à 904 € par habitant ou 1088 € par habitant. En revanche, dès le 28/01/2027, les annuités cumulées des emprunts passeront de 45 062,62 € aujourd'hui à 18 094,15 € (scénario emprunt 90 000 €) ou à 23 016,49 € (scénario emprunt 180 000 €) car la majorité des emprunts en cours ont une échéance 2026 et 2027.

#### **Les résultats de fonctionnement**

- iii. Ils s'améliorent régulièrement d'année en année (voir score de la commune, Conseil Municipal d'octobre 2020)

#### **Le retour sur investissement (recettes) du projet**

- iv. Le loyer de l'appartement est évalué à 700 €
- v. Le rez-de-chaussée deviendra également une source de revenus

### **Décision du Conseil Municipal**

Après en avoir longuement délibéré le Conseil Municipal décide par 7 voix pour, 1 voix contre et trois abstentions :

- d'utiliser son droit de préemption pour l'acquisition de la Maison de La Marie-Fernand
- de financer l'acquisition de ce bien par, d'une part, à hauteur de 50 %, les fonds propres de la commune (notamment utilisation de la trésorerie résultat du versement des subventions de la Maison Nizier) et d'autre part, à hauteur de 50 %, recours à l'emprunt à des taux très intéressants (0.87 % sur 20 ans ou 0.73 % sur 15 ans, propositions fermes du Crédit Agricole). Ceci nécessitera de différer la réfection de la place à 2022 et l'ouverture d'un prêt relais si le versement des subventions tarde (les demandes seront envoyées en novembre 2020).

### **3 DIA PAULUSSEN/ROGG**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la bâtisse située sur les parcelles, A 557 et 667 de superficie 334 m2.

### **4 AMÉNAGEMENT DES PARKINGS DE LA SALLE DES FÊTES ET DU VIEUX CIMETIÈRE**

Dans la continuité de sa réflexion du 13 octobre (voir compte rendu du Conseil Municipal) sur la création de parkings municipaux le Conseil Municipal a examiné les deux projets actualisés, présentés par Stéphane LHUISSIER :

- Vieux cimetière : le projet est adopté avec création d'une aire de retournement en lieu et place des trois places situés côté Nord du parking ; les séparations entre places seront matérialisées par la mise en place de poteaux demi-ronds. Un plan est donné en annexe.

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 5 sur 8
---------------------------------	--

- Salle des fêtes : le projet de parking est différé dans l'attente de visite du village par le Conseil Municipal pour recherche d'autres parkings potentiels

La location de l'ancien stade pour création d'un parking et diverses autres utilisations, sera examinée.

## **5 TARIFICATION INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Le Maire fait état de la réunion de l'Agglomération du Gard Rhodanien du 12 octobre 2020 relative au traitement et à la facturation des Ordures Ménagères (OM), cela afin d'informer le Conseil Municipal et la population du PIN des évolutions prochaines dans les 3 ans à venir.

La facturation de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères se fait aujourd'hui par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dans notre Agglomération du Gard Rhodanien, ou par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) dans d'autres collectivités.

La TEOM n'est aujourd'hui pas du tout incitative puisque elle n'intègre ni le nombre de personnes dans le foyer ni le volume de déchets produits. La REOM intègre le nombre de personnes dans le foyer mais pas le volume de déchets produits.

Par ailleurs, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, appliquée aux OM est aujourd'hui de 24 €/tonne et passera à 65 €/tonne en 2025. L'intérêt de toutes les collectivités est donc bien de diminuer les tonnages d'OM traités (grâce au tri et au recyclage) pour ne pas voir considérablement augmenter les coûts de traitement.

La TEOM et la REOM devront intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets (loi votée en 2009). Ce qui entraîne qu'il va falloir identifier les producteurs (dispositif électronique sur le container) et quantifier leur production de déchets, autrement dit, mettre en place une tarification incitative.

La tarification incitative est un outil permettant de réduire rapidement la production de déchets et d'améliorer la maîtrise économique du processus. Deux outils différents existent :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)
- la Redevance Incitative (RI).

S'ils ont la même finalité et sensiblement les mêmes contraintes de mise en place et de gestion, ils n'ont pas les mêmes conséquences ni les mêmes performances. La redevance incitative est un outil plus souple, permettant une meilleure adaptation au territoire et une efficacité plus importante.

Le principe de facturation dans le cas de la RI serait le suivant : abonnement, forfait incluant 12 levées / an, levées supplémentaires au réel.

Dans le cadre du label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, l'Agglomération du Gard rhodanien s'est engagée à mettre en œuvre la Redevance Incitative sur son territoire.

Cette mise en œuvre se décline en plusieurs phases, avec un décalage d'une année, retard de mise en place dû au COVID 19 :

- 2021 : Lancement des marchés (contenants, logiciel de facturation...), élaboration des différents documents (règlement de service, guide de la redevance, guide du tri..) et phase de mise en œuvre ;
- 2022 : Période de test avec facturation à blanc ;
- 2023 : Passage effectif à la tarification incitative avec mise en place d'un suivi technique et budgétaire ;

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 6 sur 8
--	---------------------------------	--

La mise en œuvre pour l'Agglomération du Gard Rhodanien nécessite des investissements importants, estimés à plus de 1 563 000 € HT (bacs avec puce, colonnes avec système de contrôle d'accès, terminaux, logiciel...).

La Région Occitanie accompagne les collectivités par l'intermédiaire d'une aide à la réalisation de projets locaux de prévention, gestion, valorisation des déchets et de développement de l'économie circulaire.

Le montant sollicité par l'Agglomération du Gard Rhodanien à la Région s'élève à 250 000 €.

## **6 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le Plan Communal de Sauvegarde pour y intégrer la pandémie COVID ; le maire fera un arrêté pour rendre le nouveau Plan Communal de Sauvegarde applicable et opposable

Une lettre du maire, accompagnée du Plan Communal de Sauvegarde, sera transmise aux acteurs (élus et employés municipaux) du Plan Communal de Sauvegarde, pour mise en application.

## **7 QUESTIONS DIVERSES**

### **7.1 Bulletin municipal**

Il sera élaboré comme tous les ans, sous la direction de Anne LUPIAC mais sera probablement allégé car il y a eu cette année beaucoup moins d'évènements (communaux ou associatifs) en raison de l'urgence sanitaire.

### **7.2 Cérémonie du 11 novembre**

Elle sera limitée au Conseil Municipal, conformément aux directives ministérielles en raison de l'urgence sanitaire.

### **7.3 Vœux du maire**

Ils seront remplacés par une allocution vidéo du Conseil Municipal.

### **7.4 Repas des aînés et des associations**

Il sera reporté.

### **7.5 Plantations du 20 novembre avec l'école et les aînés**

L'évènement est maintenu avec les enfants mais sans les aînés, en raison de l'urgence sanitaire.

### **7.6 Nouvelle photocopieuse éco**

La commune a renouvelé son contrat de location, à échéance, de photocopieuse. Une machine « verte », dont 70 % des consommables sont recyclables, a été acquise. Le coût du contrat est inchangé : 374.50 € par trimestre ; coût copie noir – 0.0015 € et coût copie couleur – 0.007 €

### **7.7 Demande**

Le maire a fait part au Conseil Municipal de la demande d'un citoyen pour que la mairie acquière une partie de son terrain situé sur la voie publique. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

### **7.8 Téléthon**

Il aura lieu le samedi 5 décembre sous forme d'une course qui passera par LE PIN et « prendra au passage à 10h30 des participants du PIN : P. LHUISSIER – P. DOUCHY – C. JORGE et d'autres qui peuvent se porter volontaires en mairie.

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00 Page : Page 7 sur 8
--	---------------------------------	------------------------------------

### **7.9 Clés mairie**

Un registre des clés communales sera créé.

### **7.10 Réunion du Conseil Municipal**

Le maire interroge le Conseil Municipal sur l'opportunité de tenir les réunions du Conseil Municipal en vidéo ou en présentiel compte tenu de l'état sanitaire en cours.

Les membres du Conseil Municipal présents, demandent à l'unanimité de poursuivre les réunions du Conseil Municipal en présentiel à la salle des fêtes car ces réunions permettent des échanges plus faciles et la salle des fêtes autorise aisément la distanciation physique. Les réunions du Conseil Municipal sont donc maintenues à la salle des fêtes jusqu'à nouvel ordre.

Par décision préfectorale les réunions du Conseil Municipal se tiennent désormais à huis clos.

### **7.11 Cantine Scolaire**

En raison de la crise sanitaire actuelle, les élèves de l'école du Pin prennent le repas de midi à la salle des fêtes du village, la présidente du SIRP Brigitte HOOGE signale que l'expérience est positive et que les retours des élèves et des parents sont bons.

**COMPTE RENDU  
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 8 sur 8

Raphaël CHEVALARD	
Patrick DOUCHY	
Michèle HOOGE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	